



**COMMUNE DE BRENNILIS
PROJET CENTRALE À CYCLE COMBINÉ GAZ - CCCG
NOTE DE SYNTHÈSE AU 26 AOÛT 2011**

Origine du projet : Pacte électrique breton conclu entre l'Etat, la région Bretagne, RTE, ADEME et ANAH en décembre 2010. Issu de la 3^{ème} réunion de la Conférence bretonne de l'énergie de septembre 2010. Coprésidée par le préfet de région et le Président du Conseil régional, la Conférence inclut des représentants du monde économique et du monde associatif.

Le pacte électrique breton comprend trois composantes :

- maîtriser la croissance de la consommation ;
- augmenter le recours aux énergies renouvelables ;
- sécuriser l'alimentation.

La réalisation en Finistère d'une centrale à cycle combiné gaz d'une puissance de 450 MW fonctionnant en semi-base (à mi-temps, quelque 4.000 h/an) pour atténuer la fragilité du réseau fait partie de la troisième composante. Les trois composantes du pacte sont mises en œuvre simultanément. Pour la troisième composante, il ne s'agit pas uniquement d'augmenter les capacités de production, mais aussi de la rendre moins vulnérable localement aux aléas industriels et naturels.

Ce projet suscite l'opposition d'un collectif¹ au motif qu'il serait inutile, polluant et coûteux. Le collectif propose comme alternative le maintien en vie au-delà de 2015 des TAC de Brennilis et Dirinon – même si ces équipements sont effectivement très polluants, et ne répondent pas aux mêmes critères (approvisionnement d'extrême pointe, pas de semi-base). Selon le collectif, la réalisation de nombreuses petites unités éoliennes et de méthanisation réparties sur tout le territoire suffiraient aux besoins de production – même si ces unités suscitent à leur tour des oppositions locales et sont difficiles à mettre en réseau.

Les CCCG rencontrent cependant des soutiens y compris dans le milieu écologique. Le projet Bretagne est porté par le Président de la commission environnement, Délégué à l'énergie et au climat, Président du groupe Bretagne Ecologie du Conseil régional. L'ancienne Ministre Dominique Voynet, alors porte-parole des Verts, a affirmé en 2007 (campagne présidentielle) que les centrales à gaz naturel étaient un élément indispensable de la transition vers la sortie du nucléaire. Le maire de Carhaix a récemment émis la même opinion sur le projet CCCG en se déclarant « opposé si l'on ne se situe pas dans une perspective de sortie du nucléaire ».

Le Cycle combiné gaz (on produit de l'électricité à partir de gaz naturel et on utilise la vapeur émise pour faire tourner une deuxième turbine d'où un rendement de 50% plus élevé) est une technique solidement éprouvée. Depuis 2005, une douzaine de sites abritent des centrales à cycle combiné gaz en fonctionnement ou en cours de réalisation². Quatre opérateurs ont en France des références en la matière : EDF, GDF-Suez, Direct Energie, POWEO.

¹ Collectif GASPARE (Garantir l'Avenir Solidaire Par une Autonomie Régionale Énergétique). Les représentants de ce collectif ont été reçus à Brennilis le 28 juillet 2011, le compte rendu de la réunion a été envoyé à tous les membres du Conseil municipal. Site GASPARE : <http://www.nonalacentrale.fr/>

² Notamment Dunkerque, Pont s/Sambre, Fos s/Mer, Montoir de Bretagne, St Avold, Lacq, St Pourçain, Martigues, Verberie (Oise), Hambach (Moselle).

Avec l'expérience³, les centrales de type cycle combiné à gaz naturel apparaissent comme nettement moins nocives que d'autres formes de production d'énergie thermique à base en particulier de fuel ou de charbon (jusqu'à deux fois moins de CO2, trois fois moins de NO et NO2, pas de soufre), pas de source d'émission de particules en suspension dans l'air, pas de microparticules non filtrables (PM1) provenant essentiellement de la combustion du bois, du diesel, de certaines activités agricoles et du sable, pas de classement SEVESO (pas de stockage) ni de contraintes d'approvisionnement (pas de transport routier, approvisionnement diversifié, disponibilité à long terme – 2150 pour le gaz naturel au lieu de 2050 pour le pétrole).

L'intérêt pour une implantation à Brennilis a été exprimé par EDF et par Direct Energie. Les raisons de cet intérêt proviennent essentiellement de l'existence d'une zone industrielle suffisamment vaste ce qui facilite l'installation et se situe dans une logique de continuité d'exploitation, la présence d'eau en quantités largement suffisantes (le fonctionnement requiert 40 à 60.000 m3/an dont 80% recyclés sans effet thermique au-delà de la proximité immédiate du rejet; le réservoir St Michel contient 13 millions de m3), l'existence d'un réseau de transport électrique supportant 225.000 V, la possibilité de relier au réseau gaz sans traverser de zones sensibles (accès par le sud à une vingtaine de kilomètres). D'autres sites existent potentiellement pour l'implantation du projet. Certains ne peuvent cependant être retenus en raison de contraintes d'urbanisme (loi littorale, absence de zone industrielle au PLU).

La question du débat public : le collectif GASPARE a saisi par le truchement d'associations agréées la Commission nationale du Débat public. Quelques collectivités⁴ (une douzaine sur 150 concernées) ont appuyé cette démarche. La CNDP est compétente pour décider de l'organisation de débats sur des projets industriels de type nouveau, d'une certaine ampleur et d'incidence nationale. Elle peut décider d'imposer à un opérateur l'organisation d'un débat national sur le projet qui lui a été confié, ce qui a pour effet de retarder les délais de mise en œuvre de deux ans environ, et n'exonère pas des obligations d'enquête publique qui peuvent également comporter un volet débat.

Il n'y a eu d'organisation de débat national pour aucune des autres centrales à gaz en fonctionnement, en cours de réalisation ou en projet. La CNDP se prononcera en octobre sur la saisine dont elle a fait l'objet – rien ne dit qu'elle retiendra l'argument d'intérêt national indispensable (mais pas suffisant) pour justifier l'organisation d'un débat national, surtout avec des soutiens à l'argumentaire exclusivement sous-régionaux.

Programmation : Un appel d'offres européen est en cours. Des « pré-dossiers » doivent être soumis fin septembre par les candidats, des notes d'impact notamment écologique fin novembre, pour une clôture fin décembre 2011. Le candidat choisi devra ensuite finaliser son offre qui sera soumise à enquête publique probablement en 2013 pour une mise en route effective prévue en 2016.

JV Gruat, 26 août 2011.

³ Voir par exemple http://fr.wikipedia.org/wiki/Cycle_combin%C3%A9

⁴ St Thonan, Tréflevez, Landerneau-Daoulas, Pencran, La Forêt-Landerneau, St Urbain, Ploudiry, Kersaint, Plabennec, Loperhet, Le Trehou, St Divy, la Martyre et récemment Botmeur.